

Département de la  
MOSELLE

## COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de  
FORBACH

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers  
élus :  
15

Séance du 15 JANVIER 2015 à 19H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
12

**Présents :**

M. MARCHETTO

M. GERHARD

Mme HOUÉE

M. ROTH

Mme WEYLAND

M. KAMP

M. JAZBINSEK

Nombre de procurations :  
2

Mme WOLFF

M. SCHAER

Mme DAMAND

Mme NANTERN

Mme MALINI

**Absents excusés :** Mme BON (procuration à Mme WOLFF),  
Mme SCHOWING (procuration à M. SCHAER), M. GUYOT

**Secrétaire de séance :** Mme WOLFF

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **1. AMENAGEMENT « AFUA LANGE FELDER » - CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES**

La Commune s'est engagée dans un projet d'aménagement autour d'un nouveau quartier situé en zone 1UA à Folkling. Il s'agit d'un projet mixte foncier avec des propriétaires privés et des biens communaux. Le Préfet en a pris acte par arrêté constitutif de l'AFUA LANGEFELDER du 4 mars 2013.

Le Conseil Municipal a d'ores et déjà délimité le périmètre, élaboré le chiffrage du programme des travaux et institué un taux majoré de taxe d'aménagement de 19%.

Dans la continuité, il s'agit dès à présent de mandater pour une assistance à maîtrise d'œuvre un bureau d'études. Trois prestataires ont fait une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mandater le Bureau d'Etudes **GUELLE et FUCHS** (Forbach) au taux forfaitaire de **6.2%** pour un montant des **travaux estimé à 1 100 000€HT** ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

## **2. TARIFS CONCESSIONS DES CIMETIERES**

Le Maire informe le Conseil que les tarifs actuels des concessions des cimetières de Folkling et Gaubiving datent d'une trentaine d'années. Il est proposé de les réviser.

A cette fin, un relevé des tarifs des Communes avoisinantes de l'Agglomération de Forbach a été effectué à titre comparatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de **réviser les tarifs de concessions des cimetières de Folkling et Gaubiving** comme suit **à compter du 1<sup>er</sup> février 2015** :

	Durée 30 ans	Durée 50 ans
Taille 2 m2	75€	150€
Taille 4 m2	150€	300€

Les tarifs spécifiques aux Colombariums et Jardins du Souvenir restent inchangés.

## **3. MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2015**

Le Maire rappelle que conformément à Article L1612-1 du CGCT : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014.

## **4. CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS CNRACL**

Le Maire informe que le contrat de couverture des risques statutaires du Personnel affilié à la CNRACL souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ prend fin le 31 décembre 2014 conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2009.

Après avoir examiné l'opportunité de recourir au contrat groupe mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Moselle, il propose de renouveler le contrat en cours aux conditions identiques (garanties et taux) tel que proposé par la Compagnie ALLIANZ, mieux disante.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- ⊕ De renouveler auprès de la Compagnie ALLIANZ le contrat d'assurances des risques satutaires des agents affiliés à la CNRACL **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,**
- ⊕ Que le contrat est souscrit pour une durée ferme de 5 ans soit **jusqu'au 31 décembre 2019,**
- ⊕ Que le taux de cotisation est maintenu à **5.49%** pour des garanties identiques et un délai de **franchise en cas de maladie ordinaire de 15 jours.**

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

#### **5. SUBVENTIONS VOYAGES LINGUISTIQUES ET CULTURELS COLLEGE DE COCHEREN**

Le Maire informe le Conseil de la demande d'aide financière émise par le Collège de Cocheren pour les élèves de Folkling-Gaubiving participant aux voyages du 3 au 7 mai 2015 en Allemagne (2 élèves), du 10 au 12 juin 2015 à Paris (7 élèves) et du 2 au 6 février 2015 en Autriche (9 élèves).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 13 voix pour, 1 abstention

DECIDE

- ⊕ De **subventionner les 18 enfants participants à hauteur de 50€** chacun pour leurs séjours linguistiques ou culturels ci-dessus.
- ⊕ De **verser ces sommes au Collège de Cocheren** qui se chargera d'en déduire le montant à la charge des familles.

Le Maire  
Alain MARCHETTO